



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

### AVIS PUBLIC CONVOCATION À UN REGISTRE MODIFICATION DE DATE -RAISONS SANITAIRES

AUX PERSONNES HABLES À VOTER ET DESSERVIES PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT  
DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est donné :

1. Cet avis donne suite à l'avis public sur le même sujet publié le 15 décembre 2020.
2. Lors d'une séance tenue le 14 décembre 2020, le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté la résolution 197-12-20 concernant la création par le règlement 02-21 d'une réserve financière pour l'extraction et disposition des boues des étangs de décantation de la municipalité.
3. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité, et desservies par le réseau d'égout, peuvent demander que la création de cette réserve financière fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité, et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
4. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures, **le jeudi 14 janvier 2021**, au bureau municipal, située au 12, avenue des Érables, à Saint-Gabriel-Lalemant.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures, **le jeudi 14 janvier 2021**, au bureau municipal, située au 12, avenue des Érables, à Saint-Gabriel-Lalemant.

**DONNÉ À ST-GABRIEL-LALEMANT, CE 16<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020.**

VINCENT THIBAUDEAU, Directeur général /  
secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, VINCENT THIBAUDEAU, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020, entre 14h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général  
secrétaire-trésorier

